

## Avis de sortie

### Assuré (A remplir par l'employeur)

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ N° AVS : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA et localité : \_\_\_\_\_

Etat civil :  Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  
 Lié(e) à un partenaire enregistré  Partenariat dissous

(Important pour communiquer avec l'assuré sur les instructions de versement de sa prestation de sortie)

Employeur : \_\_\_\_\_ Plan de prévoyance : \_\_\_\_\_

Début du contrat de travail : \_\_\_\_\_ Date de sortie : \_\_\_\_\_

L'employé jouit-il de sa pleine capacité de travail à la date de départ de l'entreprise ? :  Oui  
 Non

Si non, pour quelle raison ? : \_\_\_\_\_ A partir du : \_\_\_\_\_

Degré d'incapacité : \_\_\_\_\_ %

Salaire brut réalisé (soumis à la LPP) période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ CHF \_\_\_\_\_

(Cette indication du salaire réalisé est à fournir uniquement si le salaire a été modifié par rapport à celui annoncé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, ceci afin d'en tenir compte dans le calcul de sortie).

Lieu et date :

Signature et cachet de l'employeur :

### Indication pour le transfert de la prestation de libre passage (A remplir par l'assuré)

(Merci de bien vouloir remplir le questionnaire suivant selon votre situation actuelle et nous le retourner dûment signé et accompagné des éventuels documents requis).

### Demande de transfert de la prestation de sortie à l'institution de prévoyance du nouvel employeur ou, si vous n'avez pas d'employeur sur une police/compte de libre passage

**Vous avez un nouvel employeur** : Veuillez-nous indiquer ci-après les coordonnées de l'institution de prévoyance de ce dernier et joindre un bulletin de versement pour le transfert de votre avoir.

**Vous n'avez pas de nouvel employeur actuellement** : Veuillez ouvrir un compte bloqué de libre passage auprès de la banque de votre choix et nous faire parvenir une copie du formulaire d'ouverture de ce compte, ainsi qu'un bulletin de versement.

Si vous avez déjà un compte de libre passage ouvert, veuillez en indiquer les références ci-après.

#### Coordonnées de paiement :

Nom et adresse de la nouvelle institution de libre passage : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du nouvel employeur : \_\_\_\_\_

Banque  Poste / N° de compte (si IBAN impossible) : \_\_\_\_\_

Banque (nom, lieu) : \_\_\_\_\_ Code SWIFT/BIC : \_\_\_\_\_ Clearing/CB : \_\_\_\_\_

IBAN (max. 34 chiffres) : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

N° de contrat : \_\_\_\_\_

(Veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire RIB).

#### Adresse administrative

Fondation Patrimonia  
Rue Saint-Martin 7  
CH-1003 Lausanne

#### Siège

Fondation Patrimonia  
Rte François-Peyrot 12  
CH-1215 Genève 15

info@patrimonia.ch  
T +41 58 806 08 00



## Demande de remboursement en espèces de la prestation de sortie

### Vous devenez indépendant (activité principale en Suisse)

*Nous attirons votre attention sur le fait ce versement est soumis à l'impôt et que, par conséquent, il sera annoncé auprès de l'administration fédérale des contributions.*

Remplir ci-après, les coordonnées de l'établissement bancaire sur lequel vous souhaitez recevoir votre prestation

#### ⇒ A joindre :

- une attestation de la caisse AVS de votre canton certifiant votre nouveau statut d'indépendant
- un certificat d'état-civil ou livret de famille, certificat de mariage ou acte de naissance actualisés et certifiés conformes (à demander à la commune de domicile ou d'origine ou à la Mairie)

### Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays non membre de l'UE ou de l'AELE

L'intégralité de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.

### Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays membre de l'UE ou de l'AELE

*En raison de l'Accord sur la libre circulation des personnes et en vertu du droit de l'UE, le versement des prestations obligatoires (minimum LPP) en espèces est soumis, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, à certaines restrictions.*

#### 1. Aucune reprise d'activité lucrative

Le versement total de la prestation obligatoire est possible, sous condition de la confirmation de non assujettissement au système d'assurances sociales du pays de destination, document délivré par l'autorité compétente de ce dernier et à nous retourner. Pour obtenir le formulaire adéquat ou pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser au **Fonds de garantie LPP, Organe de direction, Eigerplatz 2, case postale 1023, 3000 Berne 14, Tél. +41 (0)31 380 79 71, [www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch)**

#### 2. Reprise d'une activité lucrative dans le pays de destination

Dans ce cas, le versement de la prestation obligatoire n'est pas possible. L'avoir reste en Suisse où il est versé sur un compte bloqué. Veuillez donc ouvrir un compte bloqué de libre passage auprès de la banque de votre choix et nous faire parvenir une copie du formulaire d'ouverture de ce compte, ainsi qu'un bulletin de versement.

#### ⇒ A joindre :

- une attestation officielle de départ (pour les résidents en Suisse)
- une annulation du permis de travail (uniquement pour les frontaliers et délivrée par l'Office de la population compétent)
- une attestation de domicile du pays étranger (dans tous les cas)
- un certificat d'état-civil ou livret de famille, certificat de mariage ou acte de naissance actualisés et certifiés conformes (à demander à la commune de domicile ou d'origine ou à la Mairie)

Remplir ci-après, les coordonnées de l'établissement bancaire sur lequel vous souhaitez recevoir votre prestation (soumis à l'impôt à la source, directement prélevé lors du versement de la prestation).

**Coordonnées de paiement :** (Veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire RIB).

Banque       Poste      N° de compte (si IBAN impossible): \_\_\_\_\_

Banque (nom, NPA, lieu, pays): \_\_\_\_\_

Code SWIFT/BIC : \_\_\_\_\_ Clearing/CB : \_\_\_\_\_

IBAN (max. 34 chiffres): \_\_\_\_\_

Titulaire du compte :

Lieu et date :

Signature de l'assuré(e) :

Signature du conjoint :

*Obligatoire en cas de versement en espèces.*

#### ⇒ A joindre :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport pour authentification des signatures.
- Une authentification des signatures officielle est exigée par la fondation avant tout versement